



# INFOS UTILES - INSCRIPTIONS 2022-2023

## COURS ENFANTS :

### En préambule :

- Les cours sont ouverts aux enfants à partir de 6 ans révolu (nés en 2016)

### Date des inscriptions :

**Nous contacter pour connaître les places restantes  
[grimpe@verticale-attitude.fr](mailto:grimpe@verticale-attitude.fr)**

### Pièces à fournir :

- la fiche d'inscription JEUNE complétée et signée
- Certificat médical : à fournir **si et seulement si** votre enfant pratique l'alpinisme ou s'il a répondu oui à au moins une question du questionnaire de santé de l'annexe II-23 du code du sport (questionnaire santé JEUNE)
- votre règlement en chèque à l'ordre de Verticale Attitude.
- votre code si vous bénéficiez du PASS'SPORT (cf rubrique BÉNÉFICIER DU PASS'SPORT)

### Jours et horaires des cours 2022-2023 :

REPRISE DES COURS ENFANTS LE MERCREDI 5 OCTOBRE 2022

La répartition des enfants pourra varier selon les effectifs et le niveau de l'enfant.

**Groupe 1 - Mercredi - 16h00 à 16h45 - enfants de 2016**

**Groupe 2 - Mercredi - 17h00 à 17h45 - enfants de 2015**

**Groupe 3 - Mercredi - 18h00 à 18h45 - enfants de 2014**

**Groupe 1 - Jeudi - 17h30 à 18h30 - enfants de 2013-2012**

**Groupe 2 - Jeudi - 18h45 à 19h45 - enfants de 2012-2011**

### Tarif d'adhésion pour 27 cours enfants – SAISON 2022-2023 :

- **113 €**  
**Reparti comme suit :** 40 € licence FFME // 14 € RC + assurance BASE // 21.50 € adhésion au club // 37.50 € pour 27 cours

# ACCÈS LIBRE À LA SALLE DE BLOC

## ACCÈS AUX CRENEAUX DE GRIMPE DE CASTELLANE

### En préambule :

L'accès libre à la salle de Beauvezer est autorisé tous les jours sauf le mercredi de 16h à 22h et le jeudi de 17h à 22h (cours). Tous les jours pendant les vacances scolaires :

- aux majeurs licenciés au club
- aux mineurs licenciés au club s'ils sont accompagnés d'un adulte également licencié au club.
- Le code d'accès est transmis par mail uniquement aux majeurs une fois l'inscription validée, ce code est confidentiel

Les créneaux de grimpe réservés au club au gymnase de Castellane sont :

Lundi soir de 17h30 à 22h et dimanche matin 10h à 13h (selon la disponibilité des bénévoles)

Un groupe Watts app permet de suivre les ouvertures.

Grimpe non encadrée, pas de cours.

### Inscriptions :

- Déposez dans la boîte aux lettres du club ou postez votre dossier complet

### Pièces à fournir :

- la fiche d'inscription ADULTE complétée et signée
- Certificat médical :
  - o Si vous avez transmis un certificat médical il y a plus de deux saisons, vous devez en fournir un nouveau.
  - o Si vous avez transmis un certificat médical au cours de l'une des 2 saisons précédentes : le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 est à compléter chez vous. Si toutes vos réponses sont négatives, signez l'attestation sur la fiche d'inscription, si l'une des réponses est positive vous devez fournir un nouveau certificat médical.
  - o Si vous pratiquez l'alpinisme, renouvelez votre certificat médical
- votre règlement en chèque à l'ordre de Verticale Attitude.
- votre code si vous êtes étudiant et bénéficiez du PASS'SPORT (cf rubrique BÉNÉFICIER DU PASS'SPORT)

### Tarif annuel de l'accès libre à la salle d'escalade - SAISON 2022-2023 :

- **adulte (18 ans et +) : 103 €**  
**Reparti comme suit :** 54.50 € licence FFME // 14 € RC + assurance BASE // 34.50 € adhésion club
- **enfant : 75.50 € (accès avec un adulte licencié au club obligatoire)**  
**Reparti comme suit :** 40 € licence FFME // 14 € RC + assurance BASE // 21.50 € adhésion club

## COURS ADULTES (18 ans et +) :

### En préambule :

- Les cours se prennent en plus de l'adhésion à l'accès libre à la salle d'escalade.
- A renouveler en cours d'année une fois 8 cours effectués.
- 16 semaines de cours. 2 créneaux de cours / semaine au choix

### Inscriptions :

- Déposez dans la boîte aux lettres du club ou postez votre dossier complet

### Pièces à fournir :

- la fiche d'inscription complétée et signée ( cochez « accès libre adulte » + « 8 cours »)
- Certificat médical :

- Si vous avez transmis un certificat médical il y a plus de deux saisons, vous devez en fournir un nouveau.
  - Si vous avez transmis un certificat médical au cours de l'une des 2 saisons précédentes : le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01 est à compléter chez vous. Si toutes vos réponses sont négatives, signez l'attestation sur la fiche d'inscription, si l'une des réponses est positive vous devez fournir un nouveau certificat médical.
  - Si vous pratiquez l'alpinisme, renouvelez votre certificat médical
- votre règlement en chèque à l'ordre de Verticale Attitude.

#### Tarif SAISON 2022-2023 :

- **32 €** les 8 cours (renouvelable) en plus de l'accès libre

#### Jours et horaires des cours 2022-2023 :

REPRISE DES COURS ADULTES APRÈS LES VACANCES DE LA TOUSSAINT

Le mercredi de 19h30 à 20h30 et le jeudi à 20h à 21h

## TARIF FAMILLE :

En préambule : à partir de 3 personnes résidant à la même adresse

Un tarif réduit **FAMILLE** est appliqué à partir de la 3e personne. Pour ces tarifs, nous consulter.

## ASSURANCES :

Les adhésions comprennent une **Responsabilité Civile et l'assurance BASE**.

Il vous est possible de prendre des assurances complémentaires (à stipuler sur la fiche d'inscription) :

- Ski de piste : 5 € // Slackline : 5 € // Trail : 10 € // VTT : 30 €

Pour les informations complètes ou avant de choisir une option, reportez-vous à la notice d'assurance 2022-2023 disponible sur le site de la FFME : <https://www.ffme.fr/ffme/licence/assurances/>

## BÉNÉFICIER DU PASS'SPORT :

#### Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est **une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive** volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise au titre de la saison 2022-2023.

#### Qui est concerné ?

- Les personnes nées entre le 16 septembre 2004 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) (6 à 17 ans révolus)
- Les étudiants âgés jusqu'à vingt-huit ans révolus qui justifient être bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023.
- Les personnes nées entre le 1er juin 2002 et le 31 décembre 2016 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) (6 à 19 ans révolus)
- Les personnes nées entre le 16 septembre 1991 et le 31 décembre 2006 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) (16 à 30 ans)

#### Comment cela fonctionne ?

Verticale Attitude, maison de Pays – 04370 Beauvezer - [www.verticale-attitude.fr](http://www.verticale-attitude.fr)  
Pour toutes questions sur les inscriptions : [grimpe@verticale-attitude.fr](mailto:grimpe@verticale-attitude.fr) ou 06 12 33 14 31

Courant juillet-août 2022 (octobre pour les étudiants boursiers), un email est envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. Cet email contient **un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible.**

Si vous n'avez pas reçu votre code Pass'Sport dans votre boîte mail, vérifiez qu'il ne soit pas dans vos courriers indésirables ou dans vos spams. Si ce n'est pas le cas, vous pourrez vous connecter début septembre sur le nouveau Portail Pass'Sport, qui permettra aux jeunes et aux familles éligibles de récupérer leur code s'ils ne l'ont pas reçu par email ou s'ils l'ont perdu.

# Règlement intérieur de la salle d'escalade

## Année 2022- 2023



Nous avons souhaité une salle d'escalade en libre accès afin que chacun puisse pleinement en profiter. Voici donc les règles indispensables au bon fonctionnement de cette salle :

- Être adhérent au club « Verticale Attitude » et à jour de sa cotisation FFME.  
Chaque membre adulte du club recevra le code d'accès à la salle par mail.
- La salle est en accès libre uniquement pour les adultes. L'accès est interdit aux mineurs sauf dans le cas où ils sont licenciés et adhérents et accompagnés d'un adulte (lui-même licencié et adhérent).
- En période scolaire, la salle est réservée pour les cours le mercredi de 16h à 22h30 et le jeudi de 17h à 22h30.
- Un maximum de 19 personnes est autorisé dans la salle.
- La porte d'entrée doit absolument rester entre-ouverte lors de l'utilisation de la salle.
- Merci d'utiliser des chaussons d'escalade prévus à cet effet. Des chaussons sont à votre disposition. Merci de les ranger après utilisation. Toutes les autres chaussures sont interdites sur les tapis.
- La magnésie est à utiliser modérément afin de limiter l'encrassement des prises.
- Cette salle est une salle de pan. Bien qu'équipée de tapis, la parade reste vivement conseillée, surtout dans le fond de la salle, près des radiateurs.
- Il est évident, comme dans tout lieu public, qu'il est interdit de fumer et de consommer de l'alcool.
- Un balai et un aspirateur sont à votre disposition. N'hésitez pas à l'utiliser après votre passage !

**Merci à toutes et tous. Bonne grimpe !**